



Notre mission : Avec nos partenaires et les producteurs, les POIC garantissent aux couvoirs canadiens un approvisionnement fiable en œufs d'incubation de poulet à chair de qualité.

Notre vision : Un secteur de la volaille canadien prospère, grâce à une industrie des œufs d'incubation de poulet à chair forte et rentable.

POINT STRATÉGIQUE 1 Rendement du système

Objectif :
Assurer le leadership, la surveillance et l'allocation nationale, au bénéfice des producteurs d'œufs d'incubation dans l'ensemble du Canada et produire 100 % de l'allocation nationale

Sous-objectifs

- 1.1 Élaborer une approche stratégique pour s'attaquer à la sous-production et aider toutes les provinces à produire 100 % de l'allocation
- 1.2 Trouver une solution au mouvement interprovincial compte tenu de la perte inattendue de production, particulièrement dans les provinces de l'Ouest
- 1.3 Jouer un rôle prépondérant dans la conduite de négociations entre toutes les parties au protocole d'entente entre l'Ontario et le Québec afin d'élaborer une solution à long terme à la production et au mouvement interprovinciaux entre ces provinces
- 1.4 Améliorer la vérification et la collecte de renseignements, en partenariat avec la Fédération canadienne des couvoirs, pour produire de meilleures données pour la prise de décisions

POINT STRATÉGIQUE 2 Modèle national fort

Objectif :
Le gouvernement et le public comprennent l'importance du système de gestion de l'offre et appuient les intérêts des producteurs d'œufs d'incubation dans les négociations commerciales et d'autres décisions

Sous-objectifs

- 2.1 Maintenir l'accent sur les questions commerciales pour s'attaquer aux répercussions des accords commerciaux récents et assurer une importante mobilisation dans les futures négociations commerciales
- 2.2 Défense proactive des intérêts au nom de l'industrie auprès du gouvernement fédéral, particulièrement en présentant les valeurs communes à des décideurs vivant en milieux urbains
- 2.3 Travailler de concert avec les provinces pour soutenir une défense harmonisée des droits à l'échelle provinciale et nationale
- 2.4 Travailler avec des partenaires (particulièrement les GO-5) pour soutenir le modèle de gestion de l'offre et dissiper les mythes parmi le grand public
- 2.5 Renforcer l'office national en intégrant la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick au modèle de gestion nationale

POINT STRATÉGIQUE 3 Participation des partenaires

Objectif :
Amplifier la portée et l'influence des POIC en entretenant et en améliorant les relations avec tous nos principaux partenaires stratégiques

Sous-objectifs

- 3.1 **Couvoirs et la Fédération canadienne des couvoirs :** resserrer les liens de travail, en améliorant notamment l'échange de renseignements
- 3.2 **Les Producteurs de poulet du Canada :** approfondir l'intégration sur tous les tableaux, travailler plus étroitement ensemble sur la prévision, la promotion et la défense des intérêts
- 3.3 **Associations provinciales :** augmenter l'échange de renseignements, le dialogue et la coordination de la planification stratégique
- 3.4 **Partenaires des GO-5 :** accroître la collaboration pour raconter une histoire positive de la gestion de l'offre aux gouvernements et aux Canadiens
- 3.5 Mettre en place des processus et des pratiques avec les partenaires pour faire en sorte que leur participation fasse partie intégrante de nos activités

POINT STRATÉGIQUE 4 Durabilité

Objectif :
Veiller à ce que l'industrie des œufs d'incubation comprenne les attentes de la chaîne de valeur et les moteurs économiques en constante évolution et s'y adapte afin d'assurer une prospérité à long terme

Sous-objectifs

- 4.1 Travailler avec des partenaires tout au long de la chaîne de valeur afin de comprendre les nouvelles tendances en matière de pratiques environnementales et sociales qui pourraient influencer sur la production d'œufs d'incubation
- 4.2 Élaborer un plan d'action ciblant les principales lacunes en matière de durabilité et réagir aux tendances émergentes pour orienter l'amélioration continue et répondre aux demandes des clients en matière de durabilité
- 4.3 Définir des mesures de durabilité afin de mesurer le rendement

POINT STRATÉGIQUE 5 Gouvernance

Objectif :
Les POIC ont mis en place des politiques et des structures pour appuyer la prise de décisions et le rendement et orienter leur plan stratégique

Sous-objectifs

- 5.1 Examiner régulièrement le rendement par rapport aux objectifs du Plan stratégique des POIC et indiquer clairement au personnel des POIC quelles sont les priorités du Conseil d'administration
- 5.2 Reformuler la manière dont le Conseil d'administration organise ses réunions afin de réduire le chevauchement et d'augmenter l'efficacité et la transparence
- 5.3 Confirmer le mandat des POIC devant ses partenaires et dans le contexte de l'Accord fédéral-provincial
- 5.4 Établir des critères clairs concernant le fonctionnement de l'établissement d'un consensus et la prise de décisions dictée par un consensus de façon pratique dans le contexte des POIC
- 5.5 Élaborer une approche claire et uniforme, avec le soutien de tous les membres à l'égard des politiques et des mesures d'évaluation des dommages-intérêts